

Massy, le 16 mars 2020

Chers patients, chers confrères,

L'épidémie de Covid 19 impose des mesures énergiques qui bouleversent notre mode de fonctionnement habituel.

L'Institut cardiovasculaire Paris Sud est impliqué dans le réseau hospitalier de crise pour gérer toutes les urgences cardiovasculaires, en collaboration avec les Hôpitaux Privés Jacques Cartier à Massy et Claude Galien à Quincy-sous-Sénart où il est implanté, quand les autres hôpitaux du secteur sont structurés pour accueillir en priorité les patients souffrant d'un Covid grave.

Il faut cependant envisager que nos deux centres hospitaliers accueillent à leur tour un nombre important de patients souffrant d'un Covid, dès lors que les hôpitaux présents en première ligne arriveront à saturation. Nous nous sommes préparés à cette éventualité, la lutte contre l'épidémie de Covid mobilisant tous nos efforts.

Donner la priorité aux urgences

Afin de libérer la capacité d'accueil en hospitalisation et de nous rendre disponible au sein des unités d'urgence, nous avons décidé d'annuler dès le 16 mars la majorité des interventions et des consultations. Seules les interventions et les consultations présentant un caractère d'urgence seront maintenues, après accord du patient et d'un cardiologue de l'équipe.

Nous sommes désolés des complications qu'imposent ces annulations à nos patients, dans un contexte déjà très anxiogène. Nos secrétaires assurent un travail continu pour annuler ou reporter, jour après jour ces rendez-vous, si possible par téléphone, sinon par SMS, sauf pour les rares patients pour lesquels nous n'avons aucun moyen de contact.

S'adapter pour garantir la sécurité de nos patients

Le suivi médical des patients doit être maintenu coûte que coûte mais sans oublier la nécessité d'éviter les déplacements inutiles et de réduire les risques de contact avec le virus. Dans ce but, nous avons redéployé nos secrétariats en dehors de l'hôpital et avons mis en place des procédures de suivi téléphonique, de télécardiologie et de consultation vidéo, accessibles à tous les patients demandeurs d'informations sur l'épidémie et leur pathologie, d'un conseil médical en rapport avec leur trouble du rythme ou d'un renouvellement d'ordonnance.

Garder contact avec l'équipe de rythmologie :

- Par le **standard** commun (Massy et Quincy) : 01 60 13 66 47 (lundi - vendredi de 9h-12h / 14 à 17h)
- Par **mail** à contact@rythmo.fr, à préférer pour toute demande de renouvellement d'ordonnance ou autre formalité administrative
- En prenant rendez-vous en **téléconsultation** vidéo ou téléphonique sur www.doctolib.fr
- Par les **urgences cardiologiques** de l'ICPS et **uniquement en cas de situation médicale grave ou urgente** (aucun appel pour demande administrative ou prise de RDV ne sera assurée sur cette ligne d'urgence médicale) : 01 60 13 60 60 puis demander les urgences cardiologiques, joignables 24/24 heures et 7/7 jours.

Drs Ait Said, Fiorina, Horvilleur, Lacotte, Maltret, Manenti et Salerno

Toutes les réponses aux questions que vous vous posez

Mon problème de rythme cardiaque, la présence d'un stimulateur ou d'un défibrillateur ou la prise d'anticoagulants constituent-ils un risque particulier vis-à-vis du Covid 19 ?

A priori non, ces affections ne figurent pas sur la liste des personnes à risque, publiée par le gouvernement (<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>), excepté pour l'insuffisance cardiaque ou les cardiopathies, sans oublier les facteurs généraux : âge supérieur à 70 ans, diabète, maladies respiratoires chroniques, immunodépression. Dans tous les cas, les consignes sanitaires doivent être strictement respectées par tous. Si votre état cardiaque est actuellement préoccupant ou votre maladie cardiaque correspond à une pathologie identifiée comme à risque de Covid sévère, nous sommes à votre disposition pour vous conseiller et vous rappeler les consignes sanitaires.

En tant que patient présentant une pathologie cardiaque, dois-je porter un masque ?

Le port du masque n'est pas nécessaire sauf si vous avez été en contact avec un patient COVID confirmé. Il est en revanche conseillé de s'en équiper en cas de déplacement dans un établissement hospitalier, notamment pour une consultation. Les consignes sont régulièrement actualisées, nous vous recommandons de les consulter régulièrement sur le site dédié du gouvernement (<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>).

Si mon intervention ou mon hospitalisation est maintenue, quel est le risque d'être en contact avec le Covid ?

Ce risque est faible, mais pas nul, même si toutes les mesures sont prises pour éviter la circulation du Covid dans nos hôpitaux à cette étape de l'épidémie. Afin d'éviter tout contact inutile, nous avons annulé 90% des interventions programmées, les seules maintenues étant celles concernant des patients qui présentent un risque cardiaque largement supérieur à court terme à celui de contracter un Covid grave lors de l'hospitalisation. Dans un souci de transparence et d'équité, une commission médicale examine chaque jour le rapport risque/bénéfice de l'annulation ou du maintien des interventions à venir, la décision finale étant prise avec le patient et ses praticiens habituels.

Mon intervention vient d'être reportée, quand aura-t-elle lieu ?

Nous avons établi une liste des interventions annulées en précisant le degré de gêne ressentie par chacun des patients concernés. Notre objectif est double : donner la priorité aux patients les plus gênés dès lors que les conditions opératoires seront revenues à la normale, définir avec chacun d'eux la fréquence des contacts téléphoniques pendant cette période d'attente afin d'anticiper sur toute situation potentiellement instable. Le secrétariat et l'équipe médicale restent à votre disposition pour faire le point régulièrement, parallèlement au suivi médical assuré en dehors de l'hôpital par votre médecin ou votre cardiologue.

Quand pourrais-je avoir une consultation de rythmologie à l'ICPS ?

Il nous est impossible de prévoir la durée de l'épidémie de Covid ni celles des mesures de confinement qu'elle imposera. Nous nous sommes adaptés pour convertir les consultations habituelles sur site vers des téléconsultations pour les semaines ou mois qui viennent. Ces téléconsultations réunissent toutes les conditions de sécurité médicale et de confidentialité. Les rendez-vous sont pour l'instant annulés ou reportés, certains maintenus sur place s'il existe un caractère d'urgence. Chaque situation est examinée au cas par cas en tenant compte des consignes sanitaires et en vous informant des possibilités de consultations vidéo ou téléphoniques accessibles chaque jour avec les médecins de l'équipe de rythmologie.

Etant porteur d'un stimulateur (pacemaker) ou d'un défibrillateur implantable, comment va être assuré le suivi de ce dispositif pendant cette période de crise ?

Les recommandations habituelles sont d'effectuer un contrôle semestriel de ces dispositifs médicaux, pouvant être espacé à une consultation annuelle dès lors qu'il existe un suivi en télécardiologie, largement proposé à nos patients depuis plusieurs années. Les seules consultations pour suivi de stimulateur ou défibrillateur maintenues dans nos centres pour les semaines à venir concernent les patients présentant des symptômes gênants ou dont le dispositif justifie une surveillance rapprochée, notamment quand la batterie indique une longévité inférieure à un an. Ces situations ont été identifiées par nos équipes afin de statuer sur le maintien ou le report de la prochaine consultation.

Quelles sont les précautions à prendre si je dois me rendre en consultation à l'Institut Cardiovasculaire Paris Sud ?

Les consignes sont régulièrement actualisées. Nous vous recommandons de consulter le site du gouvernement (<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>) avant de vous déplacer et de porter un masque de protection dès la sortie de votre domicile. De notre côté, nous prenons les précautions maximales en votre présence : mise à disposition de gel hydroalcoolique, limitation des consultations et de l'affluence en salle d'attente, interdiction de l'accès à la pièce de consultation aux accompagnants, port d'un masque par le personnel soignant, nettoyage et désinfection du matériel médical et des surfaces contacts entre chaque consultation.

Comment suivre mon rythme cardiaque sans électrocardiogramme ou Holter ?

Il existe de nombreuses alternatives fiables, mais non prises en charge par la sécurité sociale, qui permettent de réaliser des enregistrements du rythme cardiaque, seul, à son domicile, à volonté. Nous les proposons depuis plusieurs années à nos patients afin de disposer d'un suivi exhaustif et immédiat du rythme cardiaque, idéal pour compléter une téléconsultation vidéo. Ces montres ou ces dispositifs connectés sont accessibles sans ordonnance et sont utilisables sans connaissances médicales particulières. Elles ne remplacent pas le diagnostic d'un médecin utilisant un électrocardiogramme (ECG) et sont à considérer comme un moyen de dépistage. Parmi celles-ci, nous recommandons ces modèles facilement commandables sur internet :

- ECG Kardia Mobile (version 1 dérivation) connectable à n'importe quel smartphone ou tablette fonctionnant sur Android ou iOS d'Apple
- Montre Withings Move ECG connectable à n'importe quel smartphone ou tablette fonctionnant sur Android ou iOS d'Apple
- Montre Apple Watch Serie 4 ou ultérieure (les versions précédentes n'analysent que la fréquence cardiaque et ne produisent pas de tracés du rythme cardiaque)

De nombreuses applications sont également disponibles sur smartphone, utilisant simplement la diode/flash de l'appareil photo pour estimer la fréquence cardiaque. En revanche, elles sont incapables d'enregistrer un vrai tracé du rythme cardiaque, ce qui nous incite à les déconseiller pour le dépistage des arythmies et à préférer la prise du pouls au poignet que vous pouvez apprendre à maîtriser grâce à [ce tutoriel vidéo](#) de la Fédération Française de Cardiologie.

Que faire en cas de symptôme cardiaque grave : douleur dans la poitrine, malaise, palpitations, essoufflement anormal ?

La situation de crise sanitaire et les contraintes qu'elle crée pour notre fonctionnement ne doit pas faire retarder la prise en charge des urgences cardiologiques, qu'elle soit assurée par le SAMU, les urgences du centre hospitalier où vous êtes habituellement suivi ou qu'elle soit orientée par votre cardiologue traitant. En cas de symptômes sans critères de gravité immédiats, vous pouvez prendre notre conseil par le biais du standard téléphonique en journée, afin d'organiser une consultation en rythmologie, sinon pour être orienté vers la structure la plus adaptée. En dehors de ces créneaux horaires, les urgences cardiologiques de l'ICPS sont joignables et restent présentes sur les sites de Massy et Quincy pour garantir la continuité des soins urgents.